

Une candidate au bac agressée lors d'une de ses épreuves & une déferlante de haine fasciste

Le jeudi 16 juin, alors qu'elle se présentait dans un lycée parisien pour passer une épreuve du bac, une candidate a été agressée verbalement et empêchée de passer son épreuve dans les temps et dans des conditions sereines au prétexte qu'elle portait un voile. Bien qu'elle l'ait retiré lorsque cela le lui a été demandé par la CPE de l'établissement, la candidate a été prise à parti pendant plus d'une demi-heure, et retenue à l'extérieur alors que l'épreuve pour laquelle elle se présentait débutait.

Pourtant, le *vademecum* d'application de la loi du 15 mars 2004 concernant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, est claire sur le fait que les candidat·es qui se présentent dans un établissement public pour passer un examen ne doivent pas a priori être considéré·es comme étant élèves de l'enseignement public. Mais surtout, la loi impose un dialogue avec les élèves. Les invectives verbales n'avaient donc pas leur place ici et constituent une entrave au droit de passer ses examens dans de bonnes conditions.

Cela étant dit, il est inadmissible que la CPE du lycée soit visée par des menaces de mort et que son identité ait été exposée sur les réseaux sociaux. Toute personne a le droit de se rendre sur son lieu de travail sans risquer de s'exposer à des violences et sans craindre pour sa vie. Ces méthodes d'intimidation sont celles de l'extrême-droite, que nous combattons, et il est intolérable de s'en emparer, même pour lutter contre toutes les idées réactionnaires que les fascistes et leurs complices portent sur la scène politique et médiatique. Car si nous nous retrouvons dans cette situation c'est aussi parce que comme à chaque fois qu'elle peut s'emparer d'un fait d'actualité pour faire sa propagande islamophobe et avancer ses idées nauséabondes d'affrontement civilisationnel, la fachosphère (l'extrême-droite active à travers des médias en ligne et sur les réseaux sociaux) s'est empressée d'instrumentaliser les témoignages autour de l'agression de la candidate. Dans un climat de violences grandissantes de la part de groupes d'extrême-droite (agressions, meurtres, projets d'attentats...) et alors que ses idées sont de plus en plus normalisées et acceptées dans des sphères politiques et médiatiques qui s'en font le relais, la vigilance est plus que jamais de rigueur pour ne pas tomber dans le piège d'une instrumentalisation visant à désigner et fabriquer un ennemi commun.

Enfin, convaincu·es que les débats d'idées, la circulation des points de vue et les échanges sont des éléments indispensables au progrès social, à la tolérance et à l'intercompréhension, nous relayons le communiqué écrit par des personnels de l'établissement Charlemagne, leur point de vue ayant été entravé par cet éternel épouvantail qu'est le devoir de réserve qui en l'occurrence ne s'applique dans la pratique qu'aux personnels d'autorité et est toujours brandi pour faire oublier la garantie, de niveau bien supérieur –légal et même constitutionnel–, de liberté d'expression des personnels.